



J'ADHÈRE À L'ARI



L'Assemblée Générale est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer à des actions en faveur des personnes handicapées ou en difficulté. Elle se compose de 4 collèges formés par des partenaires, des collectivités territoriales, des personnes qualifiées et des salariés.

NOM :

Prénom :

Adresse :

téléphone :

Courriel :

Adhésion au collège (cocher la case correspondant au mode de votre adhésion) :

- Partenaires
- Collectivités territoriales
- Personnes qualifiées
- Salariés.

**COTISATION
ANNUELLE
15 EUROS**

Date et Signature

Merci de renvoyer votre bulletin accompagné du règlement de la cotisation à l'ordre de l'ARI.